Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-212901730-20260130-2601009-DE

Commune de **PLONEIS**
(Finistère)

REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 janvier 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 15
Absents : 4
Pouvoirs : 3
Abstentions :
Pour : 18
Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le 30 janvier à 20 h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian CORROLLER, Maire.

Etaient présents : M. CORROLLER, M. LAUDEN, Mme FLOCHLAY, M. BARRE, M. LE GUILLOU, M. BOTHOREL, M. DOUGET, M. BERNARD, Mme FRANCIUS, Mme CORNEC, Mme LE BRIS, M. BIGER, Mme-MOUEZANT, Mme TREBERN, M. TUAL

Etaient absents : Mme. CLOTEAUX (pouvoir à Mme FLOCHLAY), Mme MARREC, Mme PLISSONNEAU (pouvoir à M. BOTHOREL), Mme DANEL

Secrétaire de séance nommé : Stéphane BARRE

Mode de de scrutin : ordinaire à main levée

Convocation du 24/01/2026 Affiché le 03/02/2026 Transmis le 03/02/2026

Délibération n° 26-01-009
Objet : Aire de covoiturage du Paradis – convention d'entretien

Par délibération en date du 22 juin 2023, le Conseil départemental a adopté un plan en faveur du covoiturage identifiant notamment dix sites à aménager en priorité.

Ce plan prévoit la création d'une aire sur la commune de Plonéis au lieudit « Le Paradis ».

Il est proposé au Conseil municipal la mise en place d'une convention entre le Conseil Départemental et la commune qui a pour objet :

- de décrire l'aménagement et les équipements ;
- de définir les responsabilités en matière d'entretien de l'aire nouvellement créée.

Ainsi le Conseil départemental s'engage à réaliser les travaux d'aménagement et la commune s'engage à réaliser l'entretien à titre gratuit pour le Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de convention d'entretien avec le Département,

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Stéphane BARRE, Secrétaire de séance

Christian CORROLLER, Maire